

Conditions Générales de Vente

Version 2.1

Table des matières

1	Avant-Propos	4
1.1	Identité	4
1.2	Objet du document	4
1.3	Définitions	4
2	Descriptions des services Nominaton	4
2.1	Sales Intelligence	4
2.2	Alertes Business.....	4
2.3	Smart Mailing	5
2.4	Data Cleaning	5
2.5	Connecteur CRM	5
2.6	Services Annexes	5
3	Accès aux services Nominaton	6
3.1	Conditions d'accès aux services	6
3.2	Modalités de souscription d'accès aux services.....	6
3.2.1	Durée de l'abonnement	6
3.2.2	Crédits.....	6
3.2.3	Dispositions spécifiques aux Services Annexes	7
3.3	Conditions financières.....	7
3.3.1	Prix de l'abonnement au(x) Service(s).....	7
3.3.2	Prix des Crédits	7
3.4	Retards et défauts de paiements	7
3.5	Résiliation	8
3.6	Formations aux services Nominaton	8
4	Utilisation des services Nominaton	9
4.1	Modalités de connexion par code d'accès	9
4.2	Disponibilité de la plateforme	9
4.3	Garantie de rétablissement de disponibilités de la plateforme.....	9
4.4	Assistance technique.....	9
4.5	Droit d'utilisation.....	9

4.6	Limitation des consultations	10
4.7	Restriction d'utilisation	10
5	Responsabilité de Nomination et de son Client	10
5.1	Choix des services.....	10
5.2	Complétude et mise à jour des données Nomination.....	10
5.3	Sécurisation de l'accès, de la consultation et de l'utilisation des services on-line	11
5.4	Responsabilité du client sur l'utilisation des services Nomination	12
5.5	Responsabilité spécifique du client dans le cadre de l'usage du Service Smart Mailing	12
5.6	Propriété intellectuelle.....	13
5.7	Limitation de la responsabilité de Nomination	14
6	Politique de confidentialité et de protection des données.....	14
6.1	Préambule	14
6.2	Responsable du traitement – Délégué à la Protection des Données (DPO).	14
6.3	Données produites par NOMINATION relatives aux décideurs	14
6.3.1	Description du traitement :	14
6.3.2	Données Collectées	15
6.3.3	Finalités de la collecte des données personnelles	15
6.3.4	Conservation des données	16
6.3.5	Accès restreint aux données personnelles.....	16
6.3.6	Processus de collecte des données	16
6.3.7	Droit d'accès et de rectification des données	16
6.3.8	Transferts de données collectées sur les décideurs.....	17
6.4	Données confiées par le Client à NOMINATION	17
6.4.1	Description du traitement :	17
6.4.2	Données Collectées	17
6.4.3	Propriété des données remises par / le Client	18
6.4.4	Finalités de la collecte des données personnelles	18
6.4.5	Conservation des données transmises par / le Client	18
6.4.6	Droit d'accès et de rectification des données remises par l'Utilisateur/ le Client	18
6.4.7	Transferts de données.....	18
6.4.8	Clause de responsabilité des données personnelles remises par le Client	18
6.5	Données concernant l'Utilisateur des Services NOMINATION	19
6.5.1	Description du traitement :	19
6.5.2	Données Collectées	19
6.5.3	Propriété des données concernant l'Utilisateur	19

6.5.4	Finalités de la collecte des données concernant Utilisateur	19
6.5.5	Conservation des données collectées sur l'Utilisateur	19
6.5.6	Droit d'accès et de rectification des données	20
6.5.7	Transferts de données.....	20
6.6	Sécurité des données personnelles.....	20
6.7	Diffusion de la politique de confidentialité des données.....	21
7	Dispositions diverses	21
8	Attribution de juridiction.....	21

1 Avant-Propos

1.1 Identité

NOMINATION, société de droit français immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 443 218 003, sise 111 rue du Château des Rentiers, 75013 Paris, France.

1.2 Objet du document

Les conditions d'accès, de consultation et d'utilisation par le Client des services de NOMINATION (ci-après les « Services NOMINATION ») mis à sa disposition sous réserve du paiement du prix, du respect des conditions ci-après définies et conformément à l'abonnement souscrit par le Client, sont déterminées par les présentes conditions générales et par les conditions particulières spécifiquement conclues.

1.3 Définitions

- **DCP** : Donnée à Caractère Personnel, telle que définie par la CNIL et la réglementation européenne.
- **Fiches** : correspond à la Fiche Entreprise ou la Fiche Personne
- **Fiche Entreprise** : correspond à la description d'une entreprise (au sens entité économique, telle que définie par Nomination). Cette description peut inclure, un texte de présentation, un récapitulatif des actualités connues par NOMINATION, l'organigramme de ses décideurs, la liste de ses filiales le cas échéant.
- **Fiche Personne** : correspond à un profil d'un décideur, c'est-à-dire une page présentant son identité, sa fonction et si l'information est connue par NOMINATION, son actualité, son parcours, et ses coordonnées
- **Saas** (Software as a Service) : correspond à un mode d'utilisation d'une solution logicielle à distance, via un navigateur internet.
- **Utilisateur** : correspond à la personne bénéficiant d'un accès nominatif aux Services NOMINATION

2 Descriptions des services Nomination

NOMINATION propose les services suivants :

2.1 Sales Intelligence

Ce service permet à chaque Utilisateur :

- De bénéficier d'un service de veille et d'alerte, personnalisable pour chaque Utilisateur, permettant d'être informé de l'actualité des décideurs (Prise de poste, Changement de Poste, Intervention dans des conférences)
- D'effectuer des recherches dans toute la base NOMINATION et de consulter des Fiches Compte et Contact
- De bénéficier d'informations facilitant la prise de contact (par exemple, identification de points communs avec ses prospects entreprises et contacts via les parcours professionnels)
- De bénéficier de fonctionnalités facilitant la prise de contact (par exemple l'identification de contacts communs, ou l'envoi de message mail aux décideurs directement depuis la plateforme

Ce service peut également être appelé « Sales Performance » ou « Nomibase » ou « Nomibase Carte ».

2.2 Alertes Business

Ce service permet à chaque Utilisateur de bénéficier d'un service de veille et d'alerte personnalisé par email et en ligne permettant d'être informé de l'actualité des décideurs et des entreprises.

Ce service peut également être appelé « News » ou « NomiHebdo ».

2.3 Smart Mailing

Ce service permet à chaque Utilisateur :

- De réaliser des cibles sur toute la base NOMINATION à partir des critères de segmentation proposés par NOMINATION
- De créer des listes de diffusion à partir de ces ciblage
- De créer des emails, en utilisant des Crédits de location d'adresses emails
- De suivre les statistiques d'envoi et d'ouverture des emails adressés
- D'identifier de manière unitaire les ouvreurs et cliqueurs à des fins de relance (cette information pouvant être partagée avec les Utilisateurs du Service Sales Performance)
- En option, de confier à Nominatation l'exécution d'une campagne d'emailing. Cette option est appelée « Campagne Full Service »

Ce service peut également être appelé « Marketing Performance » ou « NomiMail ».

2.4 Data Cleaning

Ce service permet à chaque Utilisateur :

- De nettoyer les données obsolètes et inactives de la base du Client par échange de fichiers ou flux informatique
- D'enrichir la base du Client avec de nouvelles données sur des contacts existants (nouveaux postes, coordonnées, etc.) et avec de nouveaux contacts issus de la base NOMINATION, en utilisant des Crédits d'export
- De mettre en place dans la durée des flux de mise à jour automatique, par échange de fichiers ou flux informatique, des données présentes dans la base du Client à partir des données NOMINATION en utilisant des Crédits d'export

Ce service peut également être appelé « Data Management » ou « NomiUpdate ».

2.5 Connecteur CRM

Ce service permet à chaque Utilisateur :

- D'enrichir le CRM du Client avec des données NOMINATION (mises à jour et enrichissement de contacts existants, ajout de nouveaux contacts, ajout de nouveaux comptes) en utilisant des Crédits d'export
- De créer et d'alimenter une rubrique dans le CRM du Client dédiée aux actualités et alertes identifiées par NOMINATION sur le périmètre des données présentes dans le CRM du Client
- De créer des liens directs entre le CRM du Client et la base NOMINATION lorsque le CRM du Client est un partenaire NOMINATION (Salesforce, Microsoft Dynamics, etc.)

Ce service peut également être appelé « NomiCRM ».

2.6 Services Annexes

NOMINATION propose également les services annexes suivants, (ci-après les « Services annexes »):

- la réalisation de prestations de conseil, à la demande, sur l'utilisation des outils NOMINATION dans le cadre de l'activité commerciale ou marketing du Client
- la réalisation de formations complémentaires sur mesure, à distance ou sur site, à la demande,

- la réalisation d'atelier de formation aux bonnes pratiques commerciales ou marketing
- la production d'études, sur catalogue ou sur mesure
- l'accompagnement stratégique sur la conception et la mise en œuvre de programmes marketing et commerciaux

Ces services annexes peuvent être réalisés sous la marque Nominaton, Insight by Nominaton ou B2B Agency.

3 Accès aux services Nominaton

3.1 Conditions d'accès aux services

Les Services NOMINATION sont accessibles en souscrivant un abonnement auxdits Services et pour certaines fonctionnalités, dans la limite du nombre de Crédits (, Crédits de location d'adresse, Crédits de routage, Crédits d'export) souscrits.

Sont inclus dans l'abonnement, le droit d'utilisation des Services souscrits, le paramétrage et le déploiement des outils NOMINATION, une formation de base au(x) Service(s) souscrit(s), selon les modalités définies ci-après, l'assistance technique, la maintenance et la mise à jour des outils NOMINATION. Tout nouveau service développé ultérieurement pourra faire l'objet d'une extension payante de l'abonnement souscrit.

Le Client peut à tout moment étendre son abonnement à de nouveaux services auxquels il n'aurait pas initialement souscrit. Toute modification de l'abonnement fera l'objet d'un nouveau contrat et d'une facturation indépendante.

NOMINATION reste totalement libre de faire évoluer, en cours d'exécution du contrat, les fonctionnalités, les rubriques, le contenu des rubriques, même si cela doit entraîner une interruption du service.

3.2 Modalités de souscription d'accès aux services

Le Client peut accéder aux Services NOMINATION en souscrivant un abonnement au(x) Service(s) souhaité(s) et en choisissant la quantité de Crédits qu'il entend acheter en fonction des offres en vigueur.

3.2.1 Durée de l'abonnement

Sauf stipulation particulière dans les conditions particulières, l'abonnement prend effet à la signature du bon de commande, est conclu pour une durée de 1 (un) an et est renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'1 an, ou pour une durée identique à celle convenue dans les conditions particulières dans le cas où les conditions particulières prévoient une durée d'abonnement différente, avec la même composition que l'année précédente.

3.2.2 Crédits

Certains Services NOMINATION sont accessibles dans la limite du nombre de Crédits souscrits, mentionné dans les conditions particulières.

- **Un Crédit de location d'adresse** permet l'utilisation d'un fichier d'adresse email fourni par NOMINATION dans le cadre de campagnes marketing par email ciblant des décideurs.
- **Un Crédit d'export** permet l'achat d'une Fiche contact

Les volumes de Crédits prévus au contrat sont délivrés en chaque début de période d'abonnement.

En cas de reconduction de l'abonnement les Crédits de location d'adresse, de routage ou d'export non utilisés subsistants, sont reportés en intégralité sur la période suivante, s'il n'y a pas d'interruption d'abonnement entre les deux périodes.

Si les Crédits sont épuisés avant la fin de la période, le Client peut souscrire des Crédits supplémentaires en cours de période, au tarif en vigueur au jour de la souscription et sous réserve de souscrire un minimum de 500 Crédits supplémentaires.

En cas d'interruption du contrat, les Crédits non consommés sont perdus.

3.2.3 Dispositions spécifiques aux Services Annexes

Pour le cas où le Client aurait opté pour certains des Services annexes tels que définis à l'article 2, la durée d'exécution de ces Services est visée dans les conditions particulières. En l'absence d'une telle précision, la durée de réalisation des Services annexes correspond à la durée nécessaire à l'exécution, par chacune des parties, de l'ensemble de ses obligations. Les Services annexes n'entrent pas dans le périmètre de la reconduction tacite.

3.3 Conditions financières

3.3.1 Prix de l'abonnement au(x) Service(s)

Le Client s'engage à payer NOMINATION, à l'acceptation du bon de commande, la totalité du prix conformément au tarif en vigueur au jour de la conclusion du contrat. Le règlement est exigible à réception de facture.

Sont inclus dans le prix de l'abonnement, le droit d'utilisation du/des Service(s) souscrit(s), les Crédits inclus dans l'abonnement selon la formule choisie et un montant forfaitairement fixé à 20% du prix total, au titre des prestations de formation des Utilisateurs, de paramétrage, de déploiement et de validation technique des licences assurées en début d'abonnement puis, le cas échéant, chaque année à sa date anniversaire.

En cas de renouvellement par tacite reconduction de l'abonnement, le prix de l'abonnement et des prestations pourra être révisé annuellement par NOMINATION, par application de la formule ci-après $P=P_0 \times [(S/S_0) + 0,05]$; dans laquelle P est le prix annuel révisé, P₀ le prix annuel à la date de signature du bon de commande puis à la date anniversaire du contrat pour les années suivantes, S le dernier indice SYNTEC connu à la date limite de dénonciation du contrat, soit 3 mois avant la date de révision, S₀ l'indice SYNTEC à la date de signature du bon de commande, puis le dernier indice SYNTEC connu 3 mois avant la date anniversaire du contrat pour les années suivantes.

NOMINATION adressera au Client une facture de renouvellement.

Le Client pourra bénéficier de remises en fonction du nombre de Services et de Crédits souscrits. Sauf mention spéciale dans les conditions particulières, les remises accordées au titre d'une période d'abonnement ne sont pas reconductibles sur la période d'abonnement suivante.

3.3.2 Prix des Crédits

Les Crédits non inclus dans l'abonnement sont facturés au tarif en vigueur lors de la souscription

3.4 Retards et défauts de paiements

A défaut de paiement à l'échéance ou en cas de paiement incomplet des sommes dues, NOMINATION pourra, à sa seule discrétion, suspendre sans délai l'accès du Client aux Services souscrits jusqu'à complète régularisation, sans que la période d'interruption ne puisse proroger d'autant la durée de l'abonnement, ni reporter sa date d'échéance et/ou résilier le contrat dans les conditions de l'article 3.5 des présentes conditions générales d'abonnement, sans que la résiliation ne décharge le Client de son obligation de paiement.

En toute hypothèse, NOMINATION se réserve le droit d'exercer toute autre voie d'action supplémentaire.

En outre, toute facture impayée à l'échéance portera intérêt de plein droit, sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix

points de pourcentage et entrainera, à la seule discrétion de NOMINATION, la déchéance du terme et l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, en cas de paiement échelonné.

La gestion d'un dossier de retard de paiement génère un coût fixe supporté par le Client de 250 euros hors taxes, outre l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue à l'article D441-5 du Code de commerce. Tous les frais de recouvrement nécessaires à l'obtention du paiement de l'intégralité des sommes dues seront supportés par le Client.

3.5 Résiliation

Chaque partie peut résilier l'abonnement par lettre recommandée avec accusé de réception adressée trois mois au moins avant la date d'échéance de l'abonnement qui sera mentionnée sur la facture d'abonnement et/ou de renouvellement. A défaut, l'abonnement sera tacitement reconduit pour une durée d'un an ou pour une durée identique à celle convenue dans les conditions particulières dans le cas où les conditions particulières prévoient une durée d'abonnement différente, avec la même composition en termes de Services et de nombre de Crédits que l'année précédente.

En cas d'inexécution de l'une quelconque de ses obligations par l'une des parties, le présent contrat sera résilié de plein droit, à la seule discrétion de l'autre partie, 8 jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse. En cas de résiliation mise en œuvre par NOMINATION, celle-ci conservera alors l'intégralité des sommes déjà versées par le Client qui restera en outre tenu au paiement du solde éventuellement dû et en cas de paiement échelonné, la déchéance du terme sera encourue et le solde deviendra immédiatement exigible sans préjudice des indemnités auxquelles NOMINATION pourrait prétendre à titre de dommages-intérêts. En cas de résiliation mise en œuvre par le Client, consécutive à un manquement de NOMINATION à ses obligations, NOMINATION remboursera au Client la quote-part du prix de l'abonnement payé au titre de la période restant à courir à compter de la résiliation jusqu'à la fin de l'abonnement.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus, NOMINATION pourra immédiatement résilier le contrat de plein droit, et sans préavis, en cas d'utilisation manifeste de systèmes d'exploration de données (data mining), de robots ou de toute autre méthode semblable pour la collecte et l'exploitation de données et/ou en cas de violation des dispositions de l'article 5 des présentes conditions générales d'abonnement. NOMINATION conservera alors l'intégralité des sommes déjà versées par le Client qui restera en outre tenu au paiement du solde éventuellement dû et en cas de paiement échelonné, la déchéance du terme sera encourue et le solde deviendra immédiatement exigible sans préjudice des indemnités auxquelles NOMINATION pourrait prétendre à titre de dommages-intérêts. En tout état de cause, en cas de violation de l'interdiction énoncée à l'article 5 des présentes conditions générales d'abonnement, le Client sera tenu de verser à NOMINATION une somme de 10 euros par Fiche extraite et/ ou reproduite en tout ou partie, sans préjudice d'une action judiciaire en dommages-intérêts que NOMINATION entendrait diligenter à l'encontre du Client.

3.6 Formations aux services Nomination

Sauf mention spécifique dans les conditions particulières, la souscription aux services NOMINATION inclut les formations suivantes

- **Sales Performance** : 1 formation par an et par Utilisateur titulaire d'une licence, sur la prise en main de la plateforme,
 - o Pour 1 à 2 licences, formation à distance (web démo)
 - o Pour 3 utilisateurs et plus, formation en présentiel (dans les locaux de NOMINATION ou dans les locaux du Client), par sessions de 6 Utilisateurs
- **Smart Mailing** : 1 formation par an et par Utilisateur titulaire d'une licence, à distance ou en présentiel (dans les locaux de NOMINATION ou dans les locaux du Client), sur la prise en main de la plateforme
- **Connecteur CRM** : 1 formation, formation en présentiel (dans les locaux de NOMINATION ou dans les locaux du Client), limité à 5 personnes (administrateur CRM, formateur, utilisateur expert), sur la prise en main des fonctionnalités du connecteur.

Toute formation complémentaire aux formations précisées ci-dessus, fera l'objet d'une facturation ad hoc spécifique, après validation d'un devis par le Client.

4 Utilisation des services NOMINATION

4.1 Modalités de connexion par code d'accès

NOMINATION transmet au Client par email, dans les 48 heures ouvrées à compter de la signature du bon de commande, le nombre de codes d'accès personnels et confidentiels souscrits.

Le Client est seul responsable de l'utilisation de ces codes qu'il s'engage à garder secret.

Le code d'accès est nominatif et chaque Utilisateur titulaire d'un code d'accès personnel s'interdit formellement tout prêt, cession, commercialisation même à titre gratuit de ses identifiants.

En cas de perte ou de vol dudit code ou de départ de l'Utilisateur titulaire du code, le Client informera sans délai NOMINATION qui lui communiquera un nouveau code d'accès.

4.2 Disponibilité de la plateforme

Pendant toute la durée du contrat, sauf en cas de force majeure et d'éventuelles pannes ou interruptions nécessaires au bon fonctionnement du serveur et des matériels, le Client aura accès aux services souscrits 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

NOMINATION procédera à une déconnexion automatique du Client pour libérer la connexion lorsque celui-ci restera connecté sans utiliser la base pendant plus de quinze minutes consécutives.

4.3 Garantie de rétablissement de disponibilités de la plateforme

En cas d'interruption de service, NOMINATION garantit un rétablissement de service en 4 heures maximum. Toute journée ayant vu une interruption de service de plus de 4 heures consécutives sera automatiquement re-créditée au Client comme journée supplémentaire d'abonnement. Les mises à jour, montées de version et autres interventions sont planifiées le week-end et les jours fériés. En cas d'exception à cette règle, NOMINATION s'engage à prévenir par e-mail le Client, au moins 48 h avant. Naturellement, NOMINATION ne saurait être tenue responsable de la non disponibilité en cas de force majeure, chez NOMINATION ou l'un de ses prestataires (Exemples non exhaustifs : incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, hacking, piratage ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de NOMINATION).

4.4 Assistance technique

Le Client bénéficiera du service assistance du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

4.5 Droit d'utilisation

NOMINATION accorde au Client un droit d'accès personnel non transmissible et non exclusif, permettant aux Utilisateurs désignés dans les conditions particulières d'utiliser les Services NOMINATION dans les limites suivantes :

- Le Client s'interdit de commercialiser directement ou indirectement, même à titre gratuit, de mettre en réseau ou de diffuser, sous quelle que forme que ce soit, tout ou partie les informations auxquelles NOMINATION lui donne accès,
- le Client s'engage à n'utiliser les données consultées que pour ses besoins propres,

- le Client s'interdit d'effectuer des actions qui représenteraient une contrainte non raisonnable ou disproportionnée pour l'infrastructure du site internet de NOMINATION,
- le Client s'engage à utiliser les Services NOMINATION pour l'exercice d'une activité légale et licite et s'engage à respecter l'ensemble des réglementations en vigueur conformément aux dispositions de l'article 6 des présentes conditions générales d'abonnement,
- le Client s'interdit d'utiliser des systèmes d'exploration de données (data mining), des robots ou tout autre méthode semblable pour la collecte et l'exploitation de données, le Client s'engage à ne pas porter atteinte aux droits de NOMINATION sur l'ensemble des éléments composant le site internet de NOMINATION, conformément aux dispositions de l'article 7 des présentes conditions générales d'abonnement,
- Le Client s'engage à faire respecter ces obligations à tous les Utilisateurs désignés dans les conditions particulières et à répondre de tout manquement aux dispositions des présentes conditions générales d'abonnement par un Utilisateur.

4.6 Limitation des consultations

Le Client des services Sales Intelligence, Smart Mailing et News, bénéficie d'une libre consultation des données Comptes et Contacts pendant la durée.

Pour assurer une qualité de service optimale, et pour limiter des cas d'utilisation non conformes, chaque utilisateur est limité à un quota journalier de 150 consultations. Une consultation correspond au 1^{er} affichage dans la journée d'une page Compte ou Contact. Une fois le quota journalier atteint, l'utilisateur est informé par un message et ne peut plus consulter de nouvelle fiche Compte ou Contact. Le quota est remis à zéro tous les jours à 0h01.

En cas de blocage un jour donné, le service client Nomination peut, à la demande du client, pour un usage qu'il jugera légitime, débloquer l'accès à la plateforme.

4.7 Restriction d'utilisation

Le Client s'engage à n'exploiter les services et données fournies par Nomination uniquement pour ses besoins propres en développement commercial et marketing à l'exclusion de tout autre usage. Le Client s'interdit également expressément de louer, céder, transmettre ou communiquer à un tiers, même à une filiale ou maison mère, sous quelque forme que ce soit, même à titre gratuit, les informations produites par NOMINATION. Le Client s'engage expressément à mettre en place toutes les procédures nécessaires pour éviter que ce type d'opérations puisse être réalisé par les Utilisateurs identifiés sur le présent contrat ou tout autre membre de son personnel.

Le Client s'engage également à appliquer toutes les réglementations sur la gestion et la protection des données personnelles.

5 Responsabilité de Nomination et de son Client

5.1 Choix des services

Le Client reconnaît avoir reçu les conseils et informations nécessaires et suffisantes sur les conditions d'utilisation du/des Service(s) souscrits, de leurs capacités et limites de performance, ainsi que sur le niveau de protection du système d'information de NOMINATION. En tout état de cause, NOMINATION a publié sur son site internet NOMINATION une démonstration ainsi qu'un descriptif de ses prestations qui ont permis au Client de considérer le/les Services souscrits comme répondant à ses attentes.

5.2 Complétude et mise à jour des données Nomination

NOMINATION apporte le plus grand soin dans la collecte et la mise à jour de sa base de données mais n'est tenue qu'à une obligation de moyens. Elle ne peut être tenue pour responsable des erreurs ou omissions dans les informations fournies ni des conséquences qui pourraient en résulter pour le Client. Le Client peut signaler les éventuelles erreurs ou omissions qu'il relève par email à l'adresse suivante : nominations@nomination.fr.

NOMINATION s'engage à avoir vérifié 80% des données mises en ligne dans les 12 derniers mois à date de consultation.

Sur l'ensemble de sa base de données, NOMINATION est ainsi en mesure de fournir des Fiches contact présentant les taux de remplissage suivants :

Donnée	Remplissage
Civilité (prénom, nom, job title, entreprise)	99%
Téléphone (standard ou ligne directe assistante ou ligne directe décideur)	98%
Fonction (fonction clé ou famille de fonction, niveau hiérarchique)	93%
Email direct	75%
Données de l'assistante (nom et/ou email assistante)	20%

Si le Client, lors de la consultation des Fiches contact sur la plateforme NOMINATION, constate un écart par rapport à ces taux de remplissage, alors NOMINATION s'engage compenser par une prolongation d'abonnement.

L'évaluation de cet écart par le Client devra s'effectuer sur la totalité des Fiches contact consultées par les différents Utilisateurs désignés par le Client au cours des 12 derniers mois, sous réserve d'un volume minimal de 1000 Fiches contact consultées, afin que l'échantillon soit représentatif.

A titre d'exemple, si le Client constate à un instant T un taux de remplissage d'email direct de 70% sur ses 1200 fiches consultées, alors NOMINATION lui prolongera son abonnement de +5%, soit 18 jours supplémentaires.

5.3 Sécurisation de l'accès, de la consultation et de l'utilisation des services on-line

NOMINATION s'engage à faire ses meilleurs efforts pour sécuriser l'accès, la consultation et l'utilisation des services on-line conformément aux règles d'usage en matière d'Internet.

Le Client accepte les caractéristiques et limites de l'Internet et déclare notamment :

- qu'il connaît les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les données ;
- qu'il est seul responsable de l'usage et des interprétations qu'il fait des données, de sorte que NOMINATION ne pourra être tenue responsable de quelconques dommages directs ou indirects, pécuniaires ou autres découlant de l'utilisation des données ;
- qu'il lui appartient de s'assurer que son matériel informatique lui permet l'accès, la consultation et l'utilisation des données ;
- qu'il sait qu'il est fortement déconseillé d'utiliser des ordinateurs accessibles au public, compte tenu des risques inhérents à ce type d'accès et, notamment, la possibilité de compromission de la sécurité des codes d'accès ;
- qu'il a conscience que les données circulant sur l'Internet ne sont pas nécessairement protégées, notamment contre les détournements éventuels ;
- qu'il lui incombe de prendre toutes les mesures appropriées afin de protéger ses propres données et/ou logiciels notamment de la contamination par des éventuels virus sur le réseau de l'Internet ;
- qu'il est ainsi seul responsable de l'utilisation et de la mise en œuvre de moyens de sécurité, de protection et de sauvegarde de ses équipements et de ses données.

Il lui est donc fortement recommandé d'utiliser des moyens de cryptologie afin de protéger ses données contre tout accès non autorisé, de procéder périodiquement à des sauvegardes de ses données et de mettre à jour ses logiciels, notamment ses anti-virus.

La responsabilité de NOMINATION ne saurait ainsi notamment être recherchée :

- en cas d'atteintes à la sécurité informatique, pouvant causer des dommages aux matériels informatiques du Client et à ses données ;
- en cas d'usage frauduleux ou abusif ou dû à une divulgation volontaire ou involontaire à quiconque des identifiant et code d'accès du Client ;
- en cas de perturbation de l'accès, de l'utilisation ou du fonctionnement des Services NOMINATION ;
- en cas d'indisponibilité temporaire ou totale de tout ou partie de l'accès aux Services NOMINATION, d'une difficulté liée au temps de réponse, et d'une manière générale, d'un défaut de performance quelconque ;
- en cas d'accès frauduleux par un tiers à la plateforme NOMINATION.

5.4 Responsabilité du client sur l'utilisation des services Nomination

Le Client est seul responsable de son activité en ligne, tant dans sa recherche de contenus que dans ses échanges.

NOMINATION ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation faite par le Client des contacts qui lui sont transmis. En particulier, NOMINATION décline toute responsabilité dans l'hypothèse où des opérations de spamming (que ce soit, par emailing, téléphone ou courrier) seraient réalisées par le Client. Cet usage est contraire à la vocation et à la qualité des contacts proposés par NOMINATION.

NOMINATION a procédé à toutes les déclarations d'activité nécessaires auprès de la CNIL que ce soit pour encadrer les traitements opérés sur les données des décideurs ou pour couvrir ceux opérés sur les données du Client, utiles au suivi et à la gestion de la relation commerciale avec NOMINATION.

Le Client s'engage à respecter la réglementation applicable à la protection des données personnelles et notamment la loi n°78-17 du 6 février 1978 Informatique et Liberté, les textes de la Loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique (LCEN) du 21 juin 2004, à respecter les recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Ainsi, NOMINATION ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de manquement du Client au respect de la loi Informatique et Liberté, de la LCEN ou aux recommandations de la CNIL ou encore les textes applicables à la prospection et aux activités de démarchage. NOMINATION rappelle que les données circulant sur Internet pouvant être réglementées en termes d'usage ou être protégées par un droit de propriété, le Client est responsable de sa propre utilisation de ces données.

NOMINATION rappelle que les données circulant sur Internet pouvant être réglementées en termes d'usage ou être protégées par un droit de propriété, le Client est responsable de sa propre utilisation de ces données.

Le Client reste seul responsable des décisions qu'il prend, des conseils qu'il décide de suivre et des choix qu'il effectue ; aussi :

- NOMINATION ne pourra être tenue responsable des conséquences, éventuellement dommageables, de l'usage fait par le Client des données ou des outils informatiques d'aide à la décision qui sont mis à sa disposition dans le cadre de son abonnement
- le Client reconnaît qu'il reste seul responsable de son activité commerciale et en aucun cas la responsabilité de NOMINATION ne pourra être recherchée en cas d'échec commercial ou en l'absence d'amélioration des performances commerciales du Client et ce, même si le Client a souscrit des Services annexes et bénéficié des prestations de conseil de NOMINATION sur les modalités d'utilisation des outils NOMINATION en conformité avec les bonnes pratiques commerciales.

5.5 Responsabilité spécifique du client dans le cadre de l'usage du Service Smart Mailing

Le Client est seul responsable des données privées importées au sein du Service Smart Mailing.

NOMINATION s'engage à préserver le caractère confidentiel des données que le Client aura importé dans sa Plateforme, à ne pas les divulguer à des tiers et à leur appliquer des mesures de sécurité non moindres que celles que NOMINATION applique à sa propre information confidentielle pour les protéger contre la communication, utilisation ou copie non

autorisées. Les atteintes à la confidentialité des données personnelles du Client résultant de l'utilisation de ses identifiants ou code d'accès par un tiers ne sauraient engager la responsabilité de NOMINATION, sauf faute ou négligence prouvée de NOMINATION. NOMINATION ne pourra pas être tenue responsable en cas d'importation par le Client dans sa Plateforme de données privées requérant la mise en œuvre de mesures de sécurité renforcée.

Le Client ayant souscrit au Service Smart Mailing, s'engage à déclarer les fichiers contenant des données personnelles, notamment ceux qu'il aura importé au sein de la plateforme pour adresser des emails à ses propres contacts. De manière plus générale, le Client s'engage à respecter la législation applicable aux données privées importées et à n'importer que des données privées pour lesquelles le niveau de protection requis est conforme avec le niveau de sécurité du système d'information de NOMINATION.

L'essentiel du contenu disponible sur Internet est produit et mis en ligne par des tiers, personnes physiques ou morales, Utilisateurs ou non des Services de la société. NOMINATION considère, conformément aux usages et réglementations applicables, que la mise en place d'un lien hypertexte par le Client dans ses modèles d'emails, au sein du Service Smart Mailing, est présumée autorisée en l'absence d'opposition expresse.

Pour les envois hors du territoire français, le Client est prié de s'informer et de respecter les législations en vigueur dans les pays destinataires, NOMINATION dégageant entièrement sa responsabilité.

NOMINATION est seulement responsable des contenus qu'elle produit et met en ligne en son seul propre nom, sous réserve que les éléments fournis par des tiers pour leur production soient licites et en conformité avec les usages et réglementations en vigueur.

Le Client fait son affaire personnelle et garantit NOMINATION des recours qui pourraient éventuellement être intentés par des tiers à l'encontre de cette dernière au motif que des données non publiques et/ ou protégées par des droits de propriété auraient été collectées et importées sur la plateforme NOMINATION du Client et/ou diffusées via le Service Smart Mailing. En particulier, le Client garantit NOMINATION des éventuels recours liés à une interdiction d'extraction et/ou de réutilisation de données non publiques sus visées.

5.6 Propriété intellectuelle

Les Services NOMINATION, les progiciels hébergés, les « Applications NOMINATION », ainsi que la documentation y afférente sont protégés en tant qu'œuvre de l'esprit par la législation française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle ; ils sont la propriété de NOMINATION conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Tous les éléments composant les Services NOMINATION ainsi que les « Applications NOMINATION », y compris les interfaces mises à la disposition du Client dans le cadre de l'exécution des présentes, les documentations et toutes autres informations remises par NOMINATION au Client sont et restent la propriété exclusive de NOMINATION.

L'abonnement souscrit par le Client n'entraîne aucun transfert de droit de propriété ni de droits autres que ceux inclus dans l'abonnement et ne confèrent au Client aucun droit de propriété sur les Services NOMINATION, qui demeurent la propriété pleine et entière de NOMINATION. En conséquence, le Client s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou non aux droits de propriété intellectuelle détenus par NOMINATION sur les Services NOMINATION, le progiciel hébergé, les « Applications NOMINATION » et la documentation afférente, ainsi que, d'une manière générale, sur les marques associées, sous peine de poursuite judiciaire.

Les éléments de toute nature (images fixes, images animées, bases de données, marques, illustrations, logos, dessins, modèles, mise en page, documents téléchargeables) figurant sur le site de NOMINATION sont protégés en tant qu'œuvre de l'esprit par la législation française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. L'abonnement souscrit par le Client n'entraîne aucun transfert de droit de propriété ni de droits autres que ceux inclus dans l'abonnement. A ce titre, sauf autorisation préalable et écrite de NOMINATION, toute reproduction, représentation, adaptation, modification partielle ou intégrale de tout élément composant le site, par quelque moyen que ce soit, est interdite sous peine de poursuite judiciaire.

Les marques et logos reproduits sur le site internet sont déposés par NOMINATION ou sont utilisés avec l'accord de leurs auteurs. Toute reproduction, réédition ou redistribution totale ou partielle des marques ou logos, par quelque moyen que ce soit, sans autorisation préalable et écrite de NOMINATION est interdite.

Conformément aux dispositions de la loi n° 98-536 du 1er juillet 1998, portant transposition dans le code de la propriété intellectuelle de la directive 96/9/CE du 11 mars 1996, concernant la protection juridique des bases de données, NOMINATION est productrice et propriétaire de tout ou partie des bases de données composant son site. Le Client reconnaît que les données composant le site de NOMINATION sont légalement protégées conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1998 précitée

5.7 Limitation de la responsabilité de Nomination

Le Client se porte fort du respect des présentes conditions générales d'abonnement par les Utilisateurs et s'engage à garantir et relever indemne NOMINATION, en cas de plainte, action, poursuite, condamnation de cette dernière résultant du non-respect des présentes conditions générales d'abonnement.

En cas d'utilisation anormale ou d'une exploitation illicite des Services NOMINATION, le Client est alors seul responsable des dommages causés aux tiers et des conséquences, des réclamations ou actions qui pourraient en découler. Le Client renonce également à exercer tout recours contre NOMINATION dans le cas de poursuites diligentées par un tiers à son encontre du fait de l'utilisation et/ou de l'exploitation illicite des Services NOMINATION.

En cas de manquement de la part de NOMINATION à l'une de ses obligations contractuelles, l'indemnisation du préjudice subi par le Client ne pourra dépasser le montant reçu du Client, au titre du contrat, au cours des 12 derniers mois précédant le fait générateur du dommage, toutes causes de préjudices confondues.

6 Politique de confidentialité et de protection des données

6.1 Préambule

Dans le cadre de son activité, NOMINATION procède au traitement de données à caractère personnel.

3 types de traitements de données sont concernés :

- 1) Les données personnelles des décideurs présents dans la base de données, **produites par NOMINATION, pour lesquelles Nomination agit en tant que responsable de traitement**
- 2) Les **données confiées par le Client** à Nomination, pour lesquelles Nomination agit en tant que sous-traitant
- 3) Les données personnelles de **l'Utilisateur des Services NOMINATION**

Les présentes dispositions présentent la politique de protection des données à caractère personnel mise en œuvre par NOMINATION et ont pour objet d'informer sur les engagements et mesures pratiques pris par NOMINATION afin de veiller au respect des données à caractère personnel traitées.

La présente politique pourra être modifiée en fonction des évolutions légales et réglementaires ainsi qu'au regard de la doctrine de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

6.2 Responsable du traitement – Délégué à la Protection des Données (DPO).

NOMINATION a désigné Benoît Marcellin en qualité de Délégué à la Protection des Données (DPO). Le DPO est rattaché au Président-directeur général de NOMINATION.

6.3 Données produites par NOMINATION relatives aux décideurs

6.3.1 Description du traitement :

NOMINATION collecte des données professionnelles sur les décideurs des principales entreprises françaises et des filiales françaises de groupes étrangers. La collecte est réalisée sur le principe d'intérêt légitime de Nomination et de ses clients et partenaires, tel que prévu dans l'article 6, paragraphe 1, alinéa F, considérant 45 du RGPD.

6.3.2 Données Collectées

Les données à caractère personnel collectées peuvent inclure ce qui suit :

- Civilité, prénom, nom
- Fonction
- Entreprise
- Responsabilités dans la fonction
- Email professionnel
- Téléphone direct professionnel
- Adresse postale professionnelle
- Mandats associatifs et autres
- Coordonnées de l'assistante (civilité, prénom, nom, email professionnel, téléphone direct professionnel)
- Civilité, prénom, nom du supérieur hiérarchique
- Civilité, prénom, nom du prédécesseur
- Formation
- Parcours professionnel
- Date de naissance
- Photo
- Hobbies
- Téléphone mobile
- Email personnel

6.3.3 Finalités de la collecte des données personnelles

NOMINATION collecte et utilise les données à caractère personnel des décideurs pour les besoins de son activité et notamment aux fins suivantes :

- Détecter les prises de postes des décideurs qui comptent dans les entreprises françaises et/ou les filiales françaises de groupes étrangers
- Rédiger les carnets de NOMINATION pour les médias partenaires de NOMINATION
- Fournir un flux d'information sur les anciens élèves des établissements d'enseignement supérieur, partenaires de NOMINATION
- Servir les Clients et partenaires de NOMINATION, abonnés au portail de consultation de la base des décideurs
- Réaliser des campagnes marketing pour NOMINATION, ses Clients et ses partenaires
- Réaliser des études et des baromètres sur les tendances concernant les grandes familles de fonctions dans les entreprises
- Toute autre finalité en lien avec l'activité de NOMINATION.

NOMINATION veille à mettre à jour les données personnelles des décideurs tout au long des traitements afin que ces dernières ne soient pas obsolètes.

Sous réserve de la législation locale applicable, en fournissant son email professionnel, le décideur autorise expressément NOMINATION à l'utiliser avec d'autres données personnelles utiles parmi celles citées au paragraphe précédent pour lui adresser des messages commerciaux ou de marketing.

NOMINATION est également susceptible d'utiliser l'email professionnel du décideur à des fins administratives ou d'autres objectifs ne relevant pas du marketing (par exemple, pour lui proposer d'accéder à ses données personnelles afin de les mettre à jour).

Ces finalités ont été portées à la connaissance du Correspondant Informatique et Libertés de NOMINATION qui les a intégrées dans son registre.

6.3.4 Conservation des données

NOMINATION ne conserve les données à caractère personnel des décideurs que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées et dans le respect de la réglementation en vigueur. Ainsi, les données personnelles des décideurs sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter du dernier contact avec NOMINATION.

6.3.5 Accès restreint aux données personnelles

Seuls les destinataires dûment habilités peuvent accéder, dans le cadre d'une politique de gestion des accès, aux informations nécessaires à leur activité. En effet, NOMINATION définit les règles d'accès et de confidentialité applicables aux données personnelles traitées. Les droits d'accès sont accordés en adéquation avec la fonction de l'Utilisateur et sont mis à jour en cas d'évolution ou de changement de fonction.

6.3.6 Processus de collecte des données

Le processus de collecte de donnée s'appuie sur les éléments suivants

Source des données collectées

- Collecte directe auprès des décideurs :
 - Les décideurs peuvent fournir directement à NOMINATION leurs données via le site internet de NOMINATION, dans la rubrique « Communiquer sur votre poste ».
 - Les décideurs peuvent envoyer directement leurs informations à NOMINATION via les liens présents sur les rubriques « NOMINATION » de nos partenaires écoles et média
- Exploitation de données publiques
 - Communiqués de presse émis à l'occasion d'une prise de poste d'un dirigeant ou de changement d'organigramme
 - Informations affichées sur les pages des sites internet des entreprises
- Exploitation de données partenaires
 - De manière ponctuelle, NOMINATION peut exploiter des données collectées initialement par un partenaire (sous réserve que le processus de collecte du partenaire prévoit cette co exploitation)

Qualification des données collectées

- Qualification initiale
 - Toutes les données collectées font l'objet d'une vérification téléphonique, directement auprès du décideur, ou à défaut auprès d'un contact référent (assistant(e), service communication de l'entreprise le cas échéant)
 - Un message est envoyé au plus tard le mois qui suit l'appel téléphonique au décideur.
 - Ce message récapitule l'intégralité des informations recueillies par NOMINATION sur cette personne, et permet de pouvoir avoir accès à une page de modification/rectification de ses données, et permet également de supprimer sa fiche de la base NOMINATION
- Vérification régulière
 - Tous les 12 mois, NOMINATION procède à une vérification de la non obsolescence des données personnelles collectées.
 - Cette vérification prend la forme d'un appel téléphonique sur les coordonnées professionnelles du décideur, permettant d'identifier le changement de situation professionnelle et de mettre à jour les données en conséquence.

6.3.7 Droit d'accès et de rectification des données

NOMINATION met en œuvre les moyens nécessaires pour assurer aux décideurs l'accès, la rectification et la suppression des données à caractère personnel les concernant lorsqu'ils en font la demande. Les données peuvent être rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou lorsque leur collecte, utilisation, communication ou conservation est interdite.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les décideurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui les concernent en s'adressant à : privacy@Nomination.fr.

Les décideurs suivis par NOMINATION ont également la possibilité d'accéder à tout moment à leurs données personnelles pour les vérifier, les compléter, les supprimer, en se rendant sur la page <http://www.Nomination.fr/etes-vous-dans-Nomination-fr/> et en renseignant leur email professionnel. Ils recevront par retour un lien vers leurs données personnelles collectées par NOMINATION.

6.3.8 Transferts de données collectées sur les décideurs

Les données à caractère personnel collectées sur les décideurs sont transférées hors de l'Union Européenne vers les sous-traitants de NOMINATION situés à Madagascar à des fins de mises à jour et d'enrichissement de la fonction du décideur.

Les sous-traitants destinataires auront communication des catégories de données suivantes :

- Civilité, prénom, nom
- Fonction
- Entreprise
- Email professionnel
- Téléphone direct professionnel
- Adresse postale professionnelle
- Coordonnées de l'assistante le cas échéant (civilité, prénom, nom, email professionnel, téléphone direct professionnel)

NOMINATION s'engage à obtenir de ses sous-traitant une politique de confidentialité et de protection des données au moins équivalente à la sienne. Les contrats établis entre Nomination et ses sous-traitants incluent les clauses standards de sous-traitance recommandées par la CNIL.

Les sous-traitants concernés sont

- Vivetic,
 - o Siège social :26 bis rue des Pommiers, 93500 Pantin
 - o Site de Production : Zone GALAXY Andraharo Immeuble TITAN VI, Antananarivo, Madagascar
- NSC :
 - o Bureau parisien : 59 rue des petits Champs, 75001 PARIS.
 - o Site de production : 52 rue du Pasteur Rabary Ankadivato, Antananarivo, Madagascar

6.4 Données confiées par le Client à NOMINATION

6.4.1 Description du traitement :

Dans le cadre de l'utilisation des Services NOMINATION, le Client de NOMINATION, peut être amené à partager des données à caractère personnel avec NOMINATION. Il peut s'agir de listes de prospection, ou de données issues du CRM du client, confiées à Nomination.

6.4.2 Données Collectées

Les données à caractère personnel transmises par le Client peuvent inclure ce qui suit :

- Civilité, prénom, nom

- Fonction
- Entreprise
- Responsabilités dans la fonction
- Email professionnel
- Téléphone direct professionnel

6.4.3 Propriété des données remises par / le Client

Le client, titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les données, conserve l'entière, pleine et exclusive propriété des données transmises à NOMINATION. NOMINATION s'engage à ne pas céder ni louer les données fournies par le Client.

6.4.4 Finalités de la collecte des données personnelles

Les données transmises par / le Client, sont exploitées pour

- Paramétrer la plateforme NOMINATION
- Réaliser les prestations de traitement de fichier par NOMINATION (normalisation, nettoyage, enrichissement)
- Réaliser des campagnes d'emailing, directement par le Client / l'Utilisateur, soit par un opérateur NOMINATION pour le compte du Client / Utilisateur

6.4.5 Conservation des données transmises par / le Client

NOMINATION ne conserve les données à caractère personnel transmises par le Client que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées et dans le respect de la réglementation en vigueur. Ainsi, les données personnelles sont conservées pendant une durée de 12 mois à compter de la fin de la prestation de NOMINATION pour son Client.

6.4.6 Droit d'accès et de rectification des données remises par l'Utilisateur/ le Client

La divulgation à des tiers des données à caractère personnel fournies par le Client ne pourra intervenir que dans les cas suivants :

- sur autorisation du Client attestant que le titulaire des données à caractère personnel a lui-même autorisé cette divulgation ;
- sur demande des autorités légalement compétentes, sur réquisition judiciaire, ou dans le cadre d'un contentieux judiciaire

6.4.7 Transferts de données

Les données remises par le Client ne sont pas transférées à des sociétés sous-traitantes.

6.4.8 Clause de responsabilité des données personnelles remises par le Client

Le Client est responsable du traitement de ses données à caractère personnel au sens de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée par la loi du 6 août 2004

Le Client garantit à NOMINATION qu'il respecte les dispositions légales quant à la collecte et le traitement des données personnelles, et notamment et de manière non exhaustive :

- que les données personnelles contenues dans le fichier transmis ont été collectées et traitées dans le respect des dispositions de la Loi précitée ;
- le cas échéant, que la collecte et le traitement ont fait l'objet d'une autorisation du titulaire des données ;
- qu'il permet aux titulaires des données traitées d'exercer leur droit individuel d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations personnelles les concernant ;
- qu'il s'engage à ce que les informations soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou lorsque les titulaires souhaitent en interdire la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation.

6.5 Données concernant l'Utilisateur des Services NOMINATION

6.5.1 Description du traitement :

Dans le cadre de l'utilisation des Services NOMINATION, NOMINATION peut être amenée à utiliser à des données concernant les Utilisateurs de ses services.

6.5.2 Données Collectées

Les données collectées sur l'Utilisateur peuvent inclure ce qui suit :

Des données personnelles sur l'Utilisateur

- Civilité, prénom, nom
- Email professionnel
- Téléphone direct professionnel
- Fonction
- Entreprise

Autres données collectées

- Historique de connexion
- Historique de navigation
- Historique d'utilisation

6.5.3 Propriété des données concernant l'Utilisateur

NOMINATION s'engage à ne pas céder ni louer les données concernant les Utilisateurs / Clients.

6.5.4 Finalités de la collecte des données concernant Utilisateur

Les données collectées sur l'Utilisateur peuvent être exploitées pour

- Réaliser des mesures d'utilisation des Services NOMINATION (statistique de connexion, taux d'utilisation des différentes fonctionnalités des différents services...) à des fins d'amélioration des services
- Réaliser des analyses sur un Client ou un Utilisateur (nombre de connexion, volume et typologie de fiches consultées, détail des fonctionnalités utilisées ou non utilisées), à des fins de suivi du bon usage et de la bonne appropriation des Services NOMINATION
- Réaliser des actions de communication (courrier, email, appel téléphonique) à des fins marketing et commerciales sur les évolutions des services souscrits et sur les services non souscrits, d'invitation à des événements organisés ou sponsorisés par NOMINATION et plus globalement sur l'actualité de NOMINATION

6.5.5 Conservation des données collectées sur l'Utilisateur

NOMINATION ne conserve les données concernant l'Utilisateur que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées et dans le respect de la réglementation en vigueur. Ainsi, les données de l'Utilisateur sont conservées pendant une durée de 24 mois à compter de la fin de la prestation de NOMINATION pour son Client.

6.5.6 Droit d'accès et de rectification des données

L'Utilisateur peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Ces requêtes seront traitées dans un délai maximum de 30 jours.

L'Utilisateur peut également, à tout moment, modifier lui-même les données le concernant en se loguant sur www.nomination.fr et en cliquant sur Mon profil » ou en nous contactant à l'adresse serviceclient@nomination.fr.

6.5.7 Transferts de données

Les données transmises par l'Utilisateur / le Client peuvent être transférées aux sociétés sous-traitantes auxquelles NOMINATION peut faire appel dans le cadre de l'exécution de ses services.

NOMINATION s'engage à obtenir de ses sous-traitants une politique de confidentialité et de protection des données au moins équivalente à la sienne. Les coordonnées de ces sous-traitants pourront être communiquées sur demande

6.6 Sécurité des données personnelles

NOMINATION assure la sécurité des données à caractère personnel en mettant en place une protection des données renforcée par l'utilisation de moyens de sécurisation physiques et logiques.

NOMINATION a pris toutes précautions utiles pour préserver la sécurité des données à caractère personnel et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées ou endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Ces mesures de sécurités sont notamment les suivantes :

- Mesures organisationnelles
 - Ouverture des accès aux collaborateurs de NOMINATION lors de l'embauche et révocation au départ de l'entreprise. Les accès intègrent une gestion de droits limitant l'accès aux données selon le profil du salarié.
 - Mise en place de contrats systématiques avec les prestataires avec clause ad hoc
 - Audit externe de sécurité réalisé par un prestataire expert tous les 3 mois
 - Inactivation des données obsolètes au fil de l'eau
 - Mise en place de contrats précisant les obligations des prestataires en matière de sécurité et de confidentialité.
 - Mise en place de serveurs sécurisés pour procéder aux échanges de données
 - Les prestataires n'ont accès qu'à des segments de la base n'excédant pas 5% du total pour chaque opération.
- Mesures de sécurité logique
 - Sauvegarde sur un serveur isolé hébergé par OVH à Strasbourg + une sauvegarde dans les locaux de NOMINATION sur une machine dédiée
 - Accès aux applicatifs métiers contrôlés par login MDP avec gestion de droits en fonction des profils

 - Historisation des manipulations en masse de données
 - Historisation de toutes les données consultées par les Clients
 - Gestion avancée des habilitations
 - Sécurisation des postes de travail (accès aux postes de travail après authentification par login / MDP) et de l'accès à la base de données (authentification via login / MDP dédié)
 - Restriction des accès aux outils métiers limitée aux locaux de l'entreprise
 - Mise à jour quotidienne des postes de travail, logiciel antivirus sur tous les postes
 - Les connexions aux outils applicatifs sont chiffrées en TLS ou SSH.
- Mesures de sécurité physique

- Chaque collaborateur accède aux locaux avec un badge personnalisé et sur des plages horaires définies.
- Les équipements sensibles sont enfermés dans une salle serveurs dédiée à laquelle seules les personnes habilitées ont accès (clé)
- Bâtiment gardé nuit et jour

Les données sont stockées sur des serveurs sécurisés et font l'objet d'un traitement informatique afin de fournir la prestation souscrite par le Client et d'améliorer les services de NOMINATION.

Les serveurs d'hébergement sur lesquels NOMINATION traite et stocke les bases de données sont exclusivement situés au sein de l'Union Européenne.

6.7 Diffusion de la politique de confidentialité des données

La politique de confidentialité et de protection des données est diffusée :

- en interne auprès des salariés en annexe du règlement intérieur de l'entreprise et sur le serveur « Public \ Vie pratique \ Règlement intérieur »
- en externe sur le site www.nomination.fr
- au sein des présentes Conditions Générales de Vente

Cette politique sera renouvelée à chaque nouvelle désignation de DPO et à défaut tous les trois ans.

Validation par Benoît Marcellin en sa qualité de Délégué à la Protection des Données

Date de la dernière mise à jour : 18/04/2018

7 Dispositions diverses

Le Client autorise expressément NOMINATION à faire état du fait qu'il est Client de NOMINATION. Ainsi NOMINATION pourra faire figurer le nom du Client dans des documents publicitaires ou promotionnels sans qu'il ne soit nécessaire pour NOMINATION de demander au Client une quelconque autorisation.

8 Attribution de juridiction

En cas de litige entre les parties relatif à la formation, l'interprétation ou l'exécution de l'abonnement, les tribunaux de Paris seront seuls compétents et ce y compris en cas de référé ou de pluralité de défendeurs.